



PREFET DU DOUBS

Préfecture du Doubs
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Plateforme de l'Asile

Renouvellement d'un récépissé

Vous souhaitez demander le renouvellement de votre récépissé délivré au titre de l'Asile arrivant à échéance.

Dépôt

Il vous revient de déposer à l'accueil de la préfecture :

Préfecture du Doubs
3 avenue de la Gare d'Eau
à Besançon

Tous les jours 8h30-11h30

les éléments suivants :

- **une copie du récépissé à renouveler**
- **une photo**
- **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation

En cas d'hébergement par un tiers :

- **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- **Attestation de l'hébergeant**
- **carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant**

Je vous rappelle que, sans ses éléments, il ne sera pas donné suite à votre demande.

Retrait

Le retrait s'effectue le **vendredi après-midi (13h30-16h)** :

- le vendredi de la **même semaine**, en cas de dépôt du **lundi au mercredi**
- le vendredi de la **semaine suivante**, en cas de dépôt **le jeudi ou le vendredi**